

Triathlon d'échecs du CRELEL 2023

Homologué FIDE

Règlement du tournoi

Article 1 : Organisation

Le triathlon d'échecs 2023 est un tournoi open d'échecs homologué FIDE en 14 rondes dont 8 seront jouées en blitz, 4 en rapide et 2 en standard, organisé par le CRELEL.

Il se déroulera du vendredi 09/06/2023 au vendredi 30/06/2023 dans les locaux du collège Sainte-Véronique de Liège; rue Rennequin Sualem 15, 4000 Liège.

La direction du tournoi est assurée par Robert Liévens (robert.lievens@outlook.com).

Le coût de l'inscription est de 30€. 5€ de réduction pour toute personne pré-inscrite avant le 05/06/2023 et 5€ de réduction pour les membres du club du CRELEL (cumulatif).

Est autorisé à participer toute personne étant affiliée à la FIDE.

La cote ELO prise en compte sera la cote ELO FIDE à date du 1er juin 2023.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est homologué FIDE et les résultats seront pris en compte pour la cote ELO FIDE dans les cadences respectives.

Le tournoi sera arbitré par Ludwig Sputael (sputael.ludwig@gmail.com).

Les arbitres adjoints seront :

Pierre-Emmanuel Gonzalez Garcia (pierrem.gonzalezgarcia@gmail.com)

Pascal vandervorst (pascal.vandervorst@gmail.com)

Article 2 : Dates et horaires

Ronde 1 à 8 (blitz): le 09/06/23 à partir de 20h15

Ronde 9 à 12 (rapide) : le 16/06/23 à partir de 20h15

Ronde 13 (standard) : le 23/06/23 à 20h15

Ronde 14 (standard) : le 30/06/23 à 20h15

Remise des prix le vendredi 30/06/2023 à la fin du tournoi

Toutes les parties commencent quand l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre.

Article 3 : Absences et forfaits

Les absences sont autorisées à la condition d'avoir été annoncées avant la publication de l'appariement définitif de la ronde suivante. Aucun point ne sera distribué pour une absence et le joueur ne sera pas apparié pour la ronde concernée. L'annonce d'une absence se fait soit par le biais de la feuille de résultat de la ronde précédente soit en contactant le directeur des tournois par mail ou par téléphone.

La publication de l'appariement définitif a lieu le jeudi précédant la ronde concernée à 20h pour les parties standards et pour la première partie de rapide.

En cas d'absence non-annoncée, le joueur sera apparié normalement et sera déclaré forfait après le délai de forfait.

Le délai de forfait est d'une heure à partir du début de la ronde, pour les parties standards, de 10 minutes pour les rapides et de 2 minutes pour les blitz

En cas de trois absences ou plus, le joueur ne pourra plus prétendre aux prix mais pourra néanmoins continuer à jouer les autres rondes du tournoi.

En cas de forfait (absence non-annoncée avant le jeudi soir à 20h), le joueur sera immédiatement exclus du tournoi, sauf s'il prouve qu'il y a eu cas de force majeure ou que l'organisation est responsable de ce forfait.

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées sont les règles de la FIDE en date du 1er juin 2023.
Les articles A4 et B4 sont d'application pour toutes les parties de blitz et de rapides.

Chaque partie de blitz se joue pour 1 point de victoire ou 1/2 point pour une nulle.
Les points de match sont multiplié par deux pour les parties rapides et par quatre pour les parties standards.

Il est obligatoire de prendre note des parties standards.
Les joueurs peuvent proposer nulle qu'après 20 coups dans les parties standards.

Rappel : Toute personne ayant terminé sa partie devient directement spectateur et répond donc aux mêmes règles qu'un spectateur (respect du silence, distance avec les parties en cours, pas d'appareils électronique sur soi,...).

Article 5 : Cadence de jeu

La cadence sera de :
5min avec 2sec d'incrément dès le premier coup, système fischer pour les rondes 1 à 8.
20min avec 5sec d'incrément dès le premier coup, système fischer pour les rondes 9 à 12 .
90min pour 40coups + 30min, 30sec d'incrément dès le premier coup, système Fischer pour les rondes 13 et 14.

Article 6 : Appariements

Les appariements se feront au système Suisse intégral assisté de la dernière version du logiciel SWAR.

Les cotes prises en considération pour les appariements seront dans l'ordre de priorité :

1. ELO FIDE Standard au 1er juin 2023
2. Dernière cote ELO nationale

Article 7 : Départages

Le système de départage est le suivant :

1. Buchholz tronqué 1
2. Buchholz
3. Résultat mutuel
4. Moyenne ELO adversaire cut
5. Nombre de victoires

Article 8 : Pendules

La position des pendules est fixée par l'arbitre et ne peut en aucun cas être déplacée. Le joueur ayant les noirs peut, si il le désire, tourner l'échiquier et échanger sa place avec son adversaire avant la mise en marche de la pendule.

Article 7 : Communication des résultats

Tous les résultats doivent être communiqués au directeur des tournois par le biais de la feuille de résultat qui doit-être complétée et signée par les deux joueurs pour les parties standards et doivent être communiqués oralement au directeur de tournoi ou par écrit sur la feuille d'appariement pour les parties rapides et blitz.

Article 8 : Téléphones et autres appareils électronique

Il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique dans la salle de jeu à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et soit rangé dans un contenant fermé que le joueur ne sera pas autorisé à porter sur lui ou à transporté avec lui pendant sa partie ; il peut aussi le déposer visiblement à côté de son échiquier de manière permanente pendant sa partie.

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra la partie en cours immédiatement.

L'utilisation d'un appareil visant au confort de vie du joueur peut déroger à ce point de règlement si il en fait la demande à l'arbitre au préalable. (sonotone par exemple)

Les spectateurs répondent également à ce point de règlement.

Article 9 : Conduite des joueurs et des spectateurs

Il est demandé aux joueurs d'être silencieux, de ne pas manger devant l'échiquier, d'être respectueux de son adversaire, de ne pas parler d'échecs avec qui que ce soit, de ne pas analyser de parties en

cours, de ne pas avoir de lecture échiquienne et de faire preuve de fair-play.

Les joueurs sont autorisés à analyser leur partie une fois celle-ci terminée, mais dans la salle prévue à cet effet, et non dans la zone de jeu (salle(s) où les parties sont jouées).

Il est demandé aux spectateurs de respecter une distance raisonnable avec les échiquiers, d'être silencieux, de ne pas parler de partie en cours, de ne pas avoir d'appareil électronique sur eux et de ne pas intervenir dans une partie en cours.

Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives de l'arbitre et des organisateurs se verra sanctionné à sa juste mesure.

Article 10 : Prix

L'intégralité du montant des inscriptions sera redistribuée en prix. Le nombre de prix ainsi que leurs montants seront calculés en fonction du nombre de participants et seront communiqués avant la neuvième ronde.